

### EDITO

Par Eric Ghirlanda



Inauguration Espace Bernard CANTE, le samedi 3 juin 2023

### Chères Baillargeoises, chers Baillargeois,

Vous allez découvrir dans ce nouveau Baill'infos les chiffres clés de notre budget communal 2023. Ce budget se veut responsable, il doit permettre de répondre aux nombreux défis présents et à venir, tout en continuant à investir dans de nouveaux services au bénéfice de la population, des associations et en faveur du développement économique.

Ce budget est notamment marqué par l'achèvement des travaux du nouvel espace Bernard Cante. Il va accueillir le secteur jeunes, les archives communales, un hébergement de personnes en situation de rupture ou les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle. Ce nouvel espace permettra de mieux accueillir nos adolescents, développer de nouvelles activités et ainsi les aider à se construire en tant qu'adultes de demain.

Le budget 2023 témoigne également d'une stratégie forte en faveur de la proximité et de nos villages, avec, pour exemple, le lancement de la réhabilitation de l'ancienne école du Peu, les travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie, la création de la future agence postale communale ou l'aménagement d'un nouveau local pour la banque alimentaire.

Quelques mots sur les nouveaux services qui seront proposés dans l'ancienne école du Peu. Ce bâtiment doit répondre aux besoins des habitants et des associations avec notamment un espace couvert pour les événements festifs en extérieur. Ce lieu sera doté d'équipements en faveur de l'environnement afin d'économiser les énergies et l'eau : panneaux photovoltaïques assurant une autoconsommation, récupérateurs d'eau, parking engazonné, cour déminéralisée. Le samedi 2 septembre sera l'occasion de présenter le projet aux habitants et convier tous ceux qui ont connu l'ancienne école du Peu pour un temps de partage, d'anecdotes et d'échanges avant démolition-réhabilitation des bâtiments existants.

Le budget communal s'attachera aussi à maintenir et à développer des événements culturels et festifs sur notre territoire : fête de la musique, marché des producteurs locaux, fête de fin d'été, forum des associations, fêtes de quartiers ou de villages, animations au marché dominical.

De nombreux événements ne pourraient avoir lieu sans la participation de nos associations. À cette occasion, je remercie pour leur engagement tous les dirigeants, les bénévoles, les éducateurs et leurs adhérents qui représentent aussi les forces vives de notre territoire communal.

Nous avons besoin de bien vivre ensemble et de partager nos passions pour une vie locale apaisée et sereine. C'est dans cet objectif que le conseil municipal se mobilise.

Je vous souhaite de très bonnes vacances d'été et que cette période vous soit profitable.

Toujours avec le plaisir de vous retrouver en mairie, dans la rue ou lors d'événements.

**Votre Maire, Eric GHIRLANDA**

### Un nouvel espace pour les jeunes

"Un local dynamique, rénové, agrémenté de bonbons, de coca et de pistolets à eau. Le seul risque que vous prenez en y venant est de vouloir y rester. Séance de découverte possible, activités variées, sorties loisirs et culture dans la Vienne et au-delà, séjour mer à Oléron, rencontres sportives (les JO approchent), soirées et musiques, l'ambiance est toujours garantie !"

**Les animateurs secteur jeunes**



Inscrivez-vous !



# L' **A** **B** **C** du budget municipal

présenté par Laurent DARPEIX, adjoint aux finances



## Un budget municipal, pourquoi ?

Le budget permet aux élus d'anticiper les recettes et les besoins financiers nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Le budget est voté avant le 15 avril, c'est un acte politique engagé qui traduit la feuille de route de l'action municipale, appelé Budget Primitif. Il est adopté sous la forme d'une délibération qui matérialise l'approbation du conseil municipal. Il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

## Quelle est la particularité du budget 2023 ?

L'exercice budgétaire 2023 permet de poursuivre la dynamique en faveur des investissements, et ce sans recours à l'emprunt. Le budget présenté dans ce Baill'Info s'emploie à développer de nouveaux services de proximité et à améliorer le cadre de vie des baillargeois, tout en recherchant de nouvelles recettes non fiscales pour ne pas pénaliser les contribuables.

## Le budget réalisé de 2022

L'année budgétaire 2022 aurait dû revenir à la normale après ces 2 années contraintes par la crise sanitaire ; c'était sans compter sur l'arrivée de la crise inflationniste, la crise environnementale et géopolitique avec le conflit russo-ukrainien.

Un budget de fonctionnement rigoureux au niveau des dépenses a permis de faire état d'un solde d'exécution excédentaire de + 165 000 €.

Ce résultat s'explique par une bonne maîtrise des charges (taux d'exécution de 96.33 % du budget) et des recettes supérieures au budget (taux d'exécution de 104.39 %). Cette situation favorable est principalement due à un impact limité sur l'exercice 2022 des augmentations tarifaires de l'énergie grâce aux mesures d'économies engagées par la municipalité, des dotations d'Etat stabilisées, des produits et services publics locaux revalorisés.

Le budget d'investissement possède un bon niveau de taux d'exécution en dépenses de l'ordre de 74 % en 2022 avec, entre autres :

- les travaux de rénovation du nouvel espace Bernard Cante,
- des acquisitions foncières pour l'avenir,
- la clôture du lotissement la Mamot EST,
- le remplacement du chauffage défectueux du gymnase,
- des travaux dans les écoles et sur la voirie,
- l'étude de réhabilitation de l'ancienne école du Peu.

Le conseil municipal se félicite de ne pas avoir eu recours à l'emprunt en 2022.

### CHIFFRES CLÉS

Fonctionnement

3 905 K€

Investissement

1 574K€

CAF NETTE

441 K€

ENDETTEMENT

1 771 K€

FISCALITE 2022

Taxe foncière bâtie

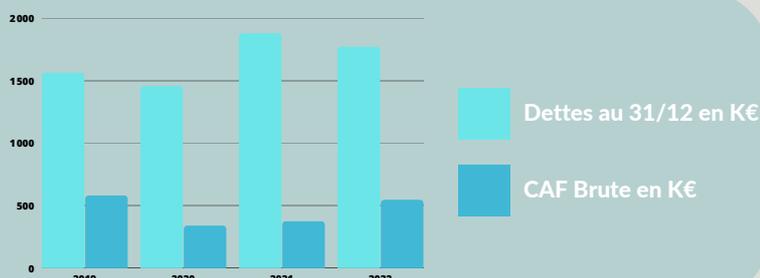
37,47%

Taxe foncière non bâtie

60,33%

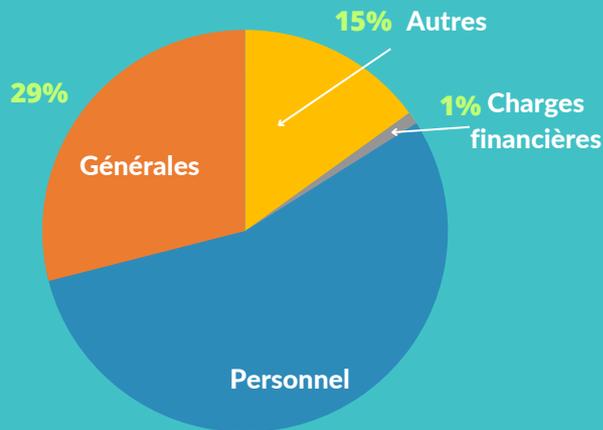
### La capacité d'autofinancement de la commune s'améliore

Avec la crise sanitaire, la capacité d'autofinancement de la commune avait baissé, c'est-à-dire la collectivité n'avait pu dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement. Les mesures de réduction des dépenses publiques et la recherche de nouvelles recettes, comme les subventions publiques, ont permis un retour à la normale de la capacité d'autofinancement en 2022. L'absence de recours à l'emprunt en 2022 permet également de réduire la dette communale, qui reste inférieure aux autres communes de la même strate.

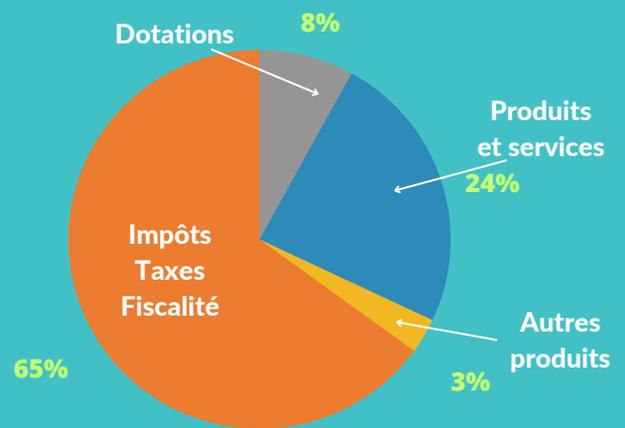


# Répartition des dépenses et des recettes de 2022

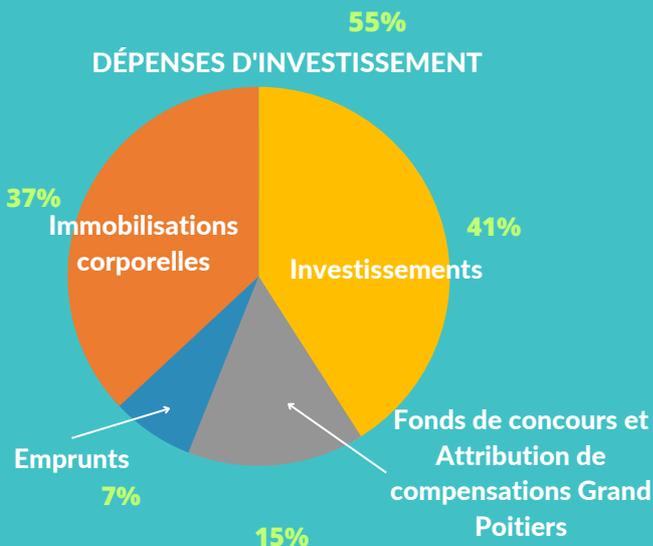
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



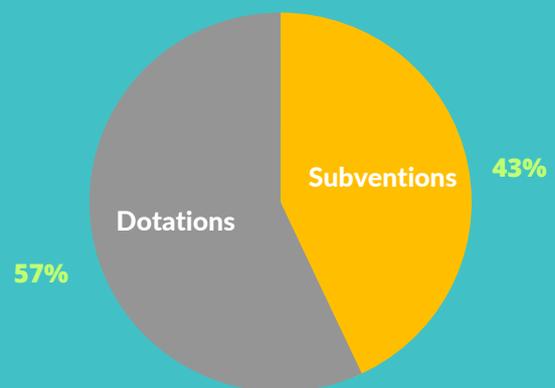
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT



### CHIFFRES CLÉS

Fonctionnement  
3 884 K€

Investissement  
1 453 K€

CAF NETTE  
199 K€

ENDETTEMENT  
1 665 K€

### FISCALITE 2023

Taxe foncière bâtie  
39,34, %

Taxe foncière non bâtie  
60,93 %

## Le budget voté de 2023

Notre budget primitif en fonctionnement a été conçu avec rigueur et s'équilibre à hauteur de 3 884 234€ dans un contexte d'incertitude et d'inflation.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la fiscalité locale pour 2 111 300€ et également des dotations et des participations pour 796 050€.

Les recettes fiscales évoluent avec la revalorisation des valeurs locatives de l'ordre de 7.10 %, calculées par rapport à l'évolution de l'inflation, qui génèrent des recettes supplémentaires estimées a minima à 120 000€.

L'augmentation tarifaire de nos produits et services qui a été votée va permettre d'améliorer nos recettes.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à des charges de personnel pour 1 700 000 € et des charges à caractères générales pour 1 075 113€.

Avec une inflation estimée à 7 %, une croissance prévisionnelle au ralenti (+0.3 %), une incertitude quant la pérennité des dotations au bénéfice de notre commune, le conseil municipal reste mobilisé pour sécuriser le budget.



# Zoom sur les priorités du budget 2023

Le budget de l'année 2023 est marqué par un développement important en faveur des services de proximité, et notamment :



## • La création d'une agence postale communale : un nouveau service de proximité

La municipalité a engagé les travaux pour améliorer l'accueil des usagers et créer un nouveau service de proximité. Le 2 octobre prochain, la mairie ouvrira son agence postale communale. L'occasion d'élargir les horaires des services postaux, de créer un îlot numérique pour faciliter les démarches des usagers, d'améliorer les conditions d'accueil du public en agrandissant les locaux et en créant une salle d'attente.

## • La rénovation de l'ancienne trésorerie

Inauguré le 3 juin dernier, ce bâtiment accueille plusieurs pôles d'activités : le service jeunesse dans des locaux plus grands, les archives communales pour permettre une bonne conservation de l'histoire de la commune et la consultation des documents dans de bonnes conditions ainsi que des logements en faveur des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle ou logements d'urgence.

## • La réhabilitation de l'ancienne école du Peu



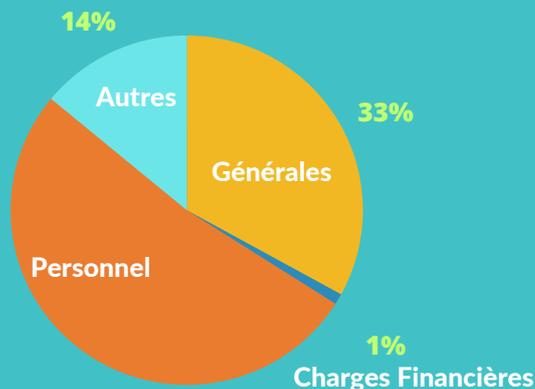
Ce projet, véritable atout pour la commune, doit répondre à plusieurs objectifs majeurs : une salle d'une capacité d'accueil d'environ 100 personnes avec un local traiteur, la création d'une salle à destination des associations et la création d'un espace couvert pour favoriser les repas et festivités en extérieur tout en conservant une cour sécurisée et déminéralisée. Dans une volonté clairement affichée de la municipalité de réaliser des économies d'énergie, ce projet prévoit d'isoler le bâtiment, de remplacer les éclairages en LED, d'installer des panneaux photovoltaïques afin de rendre le site autonome en énergie.

## • Le nouvel aménagement de la banque alimentaire

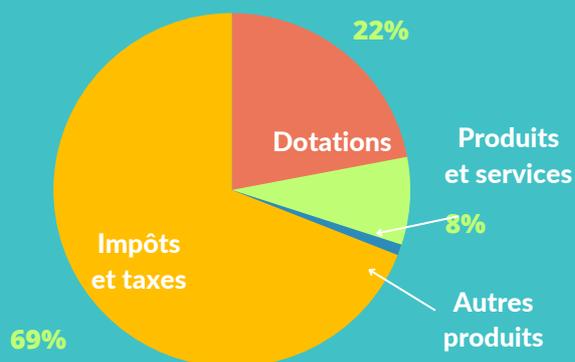
Les locaux actuels de la banque alimentaire ne permettent pas d'accueillir les personnes dans de bonnes conditions. Aussi, des travaux vont être engagés pour mieux recevoir les bénéficiaires de la banque alimentaire.

## Répartition des dépenses et des recettes de 2023

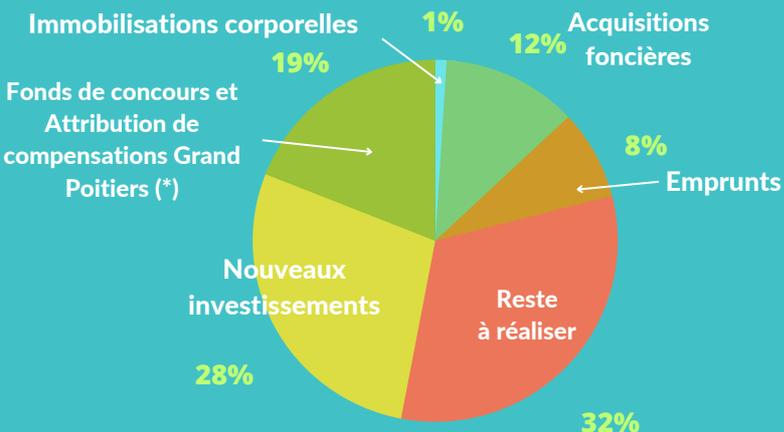
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



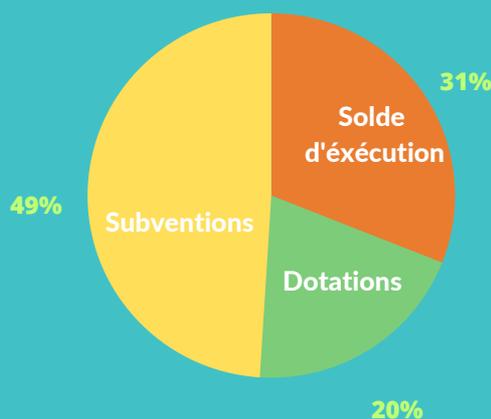
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



(\*) Ces subventions, appelées fonds de concours, doivent être destinées à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement

# Les investissements de 2023

## Voirie et acquisition foncières



- Étude de réhabilitation de l'ancien champs de foire, panneaux de signalisation, réhabilitation de la Baillargelle,
- Travaux et entretien de la voirie communale (notamment route de l'Hôpiteau),
- Des acquisitions foncières pour préparer l'avenir : mobilité douce, voirie, le Paradou...

**COÛT TOTAL**  
**850 000 €**

## Enfance, jeunesse et solidarité

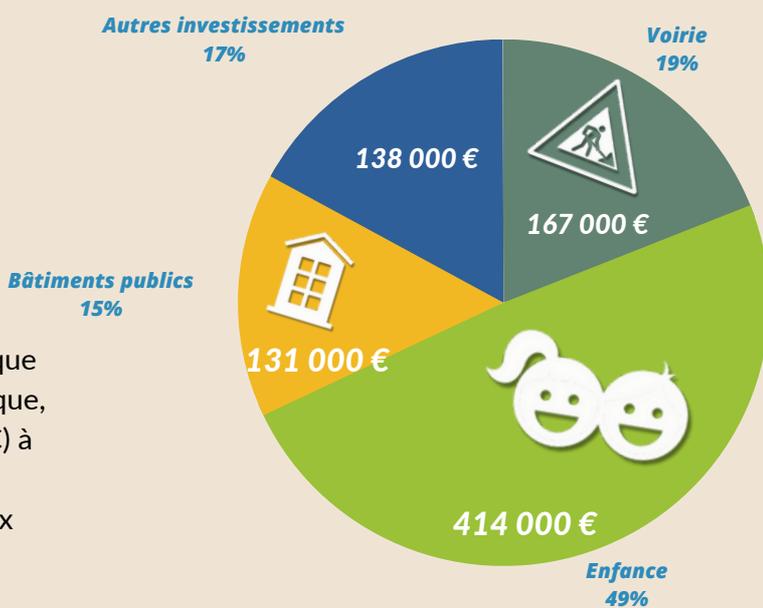


- Fin des travaux du nouvel espace Bernard CANTE et aménagement des locaux.
- Groupe scolaire Marcel JOLLIET : reprise de l'éclairage en LED, plan numérique, achat vidéoprojecteur et installation d'une ombrière.

## Bâtiments publics



- Démarrage des travaux de l'ancienne école du Peu,
- Achat de projecteur et mobilier pour l'espace Mérovée,
- Achat de matériels informatique et logiciels métiers,
- Aménagement des locaux de la banque alimentaire,
- Travaux de transformation de l'accueil de la mairie pour intégrer l'agence postale communale,
- Remplacement de matériels thermiques par de l'électrique et l'installation de récupérateurs d'eau au centre technique,
- Mise en place d'une gestion technique centralisée (GTC) à Mérovée pour des économies d'énergie,
- Reprise de l'éclairage en LED des bâtiments communaux dont la mairie et le complexe sportif.



## Les dépenses de fonctionnement en 2023

De par l'inflation des coûts, les dépenses de fonctionnement seront fortement impactées par :

- le coût énergétique, en dépit des mesures d'économies déjà prises et en particulier pour notre collectivité,
- le dégel du point d'indice du personnel et des élus en année pleine (+ 40 000€),
- l'évolution du SMIC et de l'inflation,
- l'augmentation du versement mobilité,
- l'évolution des carrières de nos agents,
- l'augmentation des matières, fournitures et matériaux,
- la restauration scolaire.

L'impact global est aujourd'hui estimé à environ 190 000€ de surcoût par rapport au budget primitif 2022.

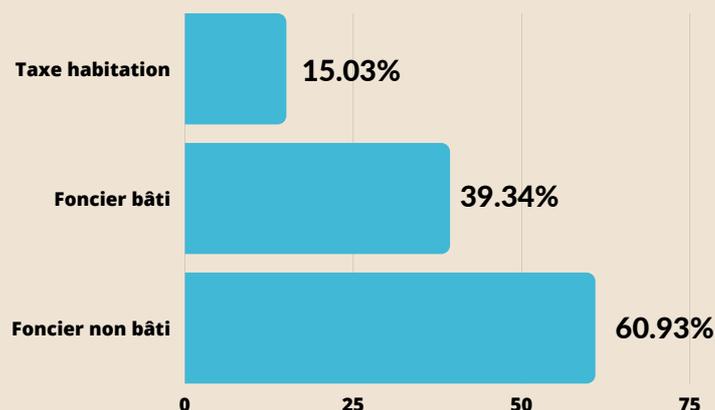
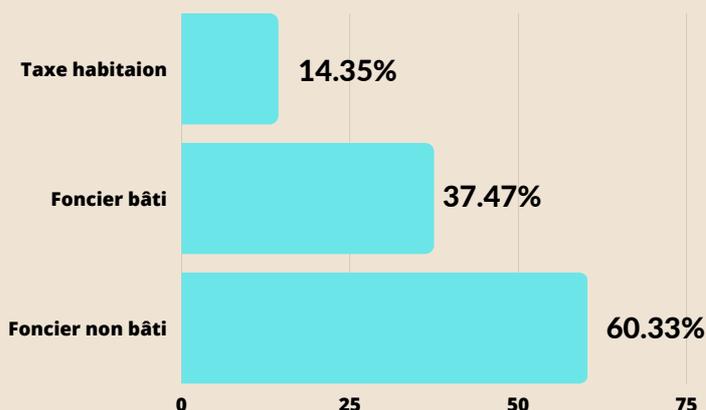
Notre budget d'investissement 2023 se situe à hauteur de 1 455 300 € avec 881 751 € de nouveaux investissements et un montant de travaux restant à réaliser de 453 675.92€. Des investissements 2023, utiles et orientés vers des économies de fonctionnement, transition énergétique, et le démarrage du chantier phare de notre mandature : Réhabilitation de l'ancienne école du Peu.

## Taxe habitation

Suppression de la Taxe Habitation sauf pour Résidences Secondaires et les Locaux Vacants

## Taxes sur le foncier bâti et non bâti :

En 2023, une évolution des valeurs locatives (indice d'Etat basé sur l'inflation) sera constatée : +7.1 % pour les taxes foncières bâties et non bâties contre + 3.4% en 2022.



## Les subventions aux associations de 2023

Montant total des subventions allouées  
**29.530 €**

### Associations concernées

Associations concernées	Montants
• 1, 2, 3 En scène	940 €
• ACCA Saint-Georges	820 €
• Amicale des Sapeurs Pompiers	650 €
• Association des Parents d'Elèves des écoles publiques	600 €
• Association des Parents d'Elèves de l'école Notre Dame	600 €
• Arabesque	2 450 €
• Athlétic Rugby Club	1 920 €
• Avataria	1 140 €
• Badminton	730 €
• Bx Happy Country	560 €
• Chorale A Capella	600 €
• Clain d'Oeil Fotoclub	230 €
• Club Sportif CSG FC St Georges	2 010 €
• Comité de Jumelage de St Georges	590 €
• Comité des Anciens d'Algérie (FNACA)	480 €

### Associations concernées

Associations concernées	Montants
• Création à la Carte	160 €
• D'Lyre	340 €
• Du Jardin à l'Assiette	610 €
• Ecole de Musique	2 100 €
• Futur O Club Judo	710 €
• Gym et Compagnie	1 490 €
• Les Marchous	340 €
• Premier Joueur	260 €
• Randonneurs de la Vallée du Clain	580 €
• Saint Georges de France 86	800 €
• Taekwondo Val Vert	2 000 €
• Tennis Club de St Georges	1 500 €
• Grand Poitiers Handball	3 820 €
• Valorisation du Patrimoine Baillargeois	500 €

### Association ne souhaitant pas bénéficier de subvention cette année :

- Club de moto cross
- Les lourdines
- United We Fest
- MCB86
- La Cie du Koala Vert
- C.O.F
- Les Galopins Baillargeois
- Scrabble Plaisir

## Baisse du niveau des nappes phréatiques : votre commune agit

Après une année 2022 caniculaire, l'année 2023 risque d'être marquée par le faible niveau des nappes phréatiques. Pour limiter l'usage de l'eau potable dans l'arrosage des espaces verts, la Commune a investi dans deux récupérateurs d'eau de pluie de 12 500 litres chacun. Subventionnés à hauteur de 25%, ces récupérateurs s'inscrivent dans une démarche plus globale de réduction de la consommation de l'eau. Ainsi depuis plusieurs années, le service Espaces verts plante des végétaux moins gourmands en eau et arrose plus tôt en journée lors des fortes chaleurs : une politique environnementale qui sera valorisée pour obtenir la deuxième fleur au concours Villes et villages fleuris.



# NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PROPOSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ

- **Un nouveau mode de paiement : le prélèvement automatique**

Après l'espace famille, la commune poursuit sa politique de simplification des démarches pour les familles. À partir de la rentrée de septembre 2023, celles-ci se verront proposer un nouveau mode de paiement : le prélèvement automatique (pour ceux ayant souscrit un contrat de prélèvement). Ce dispositif permettra de simplifier les paiements et libérer les familles d'une démarche administrative mensuelle.

Ce dispositif complète les nombreux moyens de paiement déjà acceptés :

- carte bancaire sur le site [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)
- chèque
- CESU (uniquement pour les factures de l'accueil périscolaire, PEDT et de ALSH Planète Récré)
- chèques vacances (uniquement pour les factures de l'ALSH Planète Récré et CAP'J)

**Les parents seront informés des modalités pratiques pour souscrire au prélèvement par courrier et en consultant le site internet de la commune.**



Accédez à l'espace famille

- **Évolution des délais de réservation pour l'accès aux services municipaux**

Grâce à la mise en place de l'espace famille lors de la précédente rentrée scolaire, il est désormais possible de réserver les activités des services péri et extrascolaire : ALSH Planète Récré, restauration scolaire, périscolaire, CAP'J à l'exception du PEDT.

Avec ce nouvel outil, **les délais de réservations aux différentes activités vont évoluer.** Les réservations seront réalisables jusqu'au jeudi qui précède la semaine souhaitée. Exception pour les vacances scolaires, elles devront être effectuées dernier délai 10 jours avant la période souhaitée. En cas de non-respect du délai de réservation, un tarif majoré sera appliqué.

**Exemple :** vous souhaitez inscrire votre enfant à la cantine et au périscolaire du 11 au 15 septembre 2023, vous aurez jusqu'au jeudi 7 septembre minuit pour réserver.

L'objectif de cette mesure est d'avoir une meilleure connaissance des effectifs pour adapter le nombre d'encadrants, limiter les changements de dernière minute pour la restauration scolaire, et faciliter le système de pointage des enfants.

Les inscriptions pourront se faire par le portail famille ou par un formulaire papier.

**Un courrier sera adressé à l'ensemble des familles pour expliquer les nouvelles modalités pratiques de cette mesure.**

## NOUVEAU PROFESSIONNEL DE LA COMMUNE

"L'Effet Glam", tout juste implanté avenue de l'Europe, est un lieu où vous pourrez bénéficier du professionnalisme d'Aurélie, Gwen et Victoria, toutes trois passionnées par l'esthétique. Compétentes et dynamiques, elles vous proposent une large gamme de soins beauté, bien-être et santé :

**Gwen :** Technicienne du regard et prothésiste onguulaire / **Aurélie :** masseuse / **Victoria :** Diététicienne et masseuse



LEFFET\_GLAM

DYNAM'ÉCENS

EFFERV'&SENS D'ÔRÉE

4 AVENUE DE L'EUROPE



## CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



## CANICULE : Registre des personnes fragiles ou à risque

Les fortes chaleurs approchent, c'est pourquoi, la mairie de Saint-Georges-lès-Baillargeaux a mis en place un plan de recensement des personnes fragiles ou à risque.

En cas de hausse durable des températures, la mairie mettra en place des actions pour accompagner ces concitoyens. Les personnes inscrites sur le registre seront contactées régulièrement par les services de la Ville pour s'assurer que tout va bien.

### Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire ou faire inscrire un proche, contactez le 05 49 52 81 02 ou rendez-vous directement en mairie. Un formulaire vous sera alors remis et à compléter.

Adoptons les bons gestes et prenons soins de tous.

## EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)  
[www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule) • [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) • #canicule

# Animations à la médi@thèque

Adeline et Pamela sont les ambassadrices de la médiathèque et à votre disposition pour toute information.

N'hésitez pas à leur rendre visite !

Découvrez les horaires de la médiathèque

Notez les dates



**SAMEDI 2 SEPTEMBRE  
DE 9H30 À 17H00  
PORTES OUVERTES ECOLE DU PEU  
ET PRÉSENTATION DU PROJET  
AVANT LANCEMENT  
DES TRAVAUX**



## Application citoyenne Citykomi

Partez en vacances tout en restant connecté aux informations de votre commune avec citykomi. Téléchargez gratuitement l'application Citykomi sur votre téléphone

Déjà plus de 900 abonnés et plus de 28 000 j'aime !

Direction de la publication : Éric GHIRLANDA

Comité de rédaction : Commission Communication & Informatique

Conception - Graphisme & Crédit photo : Mairie de Saint-Georges-lès-Baillargeaux - Canva - 2200 ex.

